

BACOPA

Frédérique Bellé – Entreprise individuelle

39 rue de la Grande Épine
35133 Saint-Germain-en-Coglès
SIRET : 523 987 303 00048

CONDITIONS D'INSCRIPTION, DE SUSPENSION ET DE TRANSFERT DES SÉANCES

La pratique du yoga repose sur une inscription et un engagement qui permettent d'organiser les cours et de garantir de bonnes conditions de pratique pour chacun.

En cas d'empêchement

Changement d'avis ou arrêt de la pratique

Une inscription ou une carte de séances ne peut pas être remboursée en cas de changement d'avis ou d'arrêt volontaire de la pratique.

Problème de santé ou absence temporaire

En cas d'empêchement temporaire, les séances manquées pourront être rattrapées avant le 2 juillet 2026.

Arrêt définitif ou situation particulière

En cas d'empêchement définitif, notamment pour raison de santé, les séances restantes peuvent, avec l'accord de Frédérique, donner lieu à un avoir ou être transférées à une autre personne. Un justificatif médical sera demandé.

L'avoir

L'avoir est valable pendant **12 mois à compter de sa date d'émission**.
Il ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Transfert des séances

Le transfert des séances restantes à une autre personne est possible **avec l'accord préalable de Frédérique**. Le transfert est définitif et ne peut donner lieu à remboursement.

Acceptation

Je reconnais avoir pris connaissance de ces conditions au moment de mon inscription et les accepter.

Nom et prénom : _____

Formule choisie :

- ☐ Adhésion annuelle
- ☐ Carte 10 séances
- ☐ Carte 20 séances

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »
